

République FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 4 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE Le Mercredi 19 juin à 18h30
Date de convocation : 12/06/2024 Date d'affichage : 21/06/2024	Le Comité Syndical du SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes SADO, DESCOMBES, POELAERT, REMION Absent : M. LECONTE non excusé Mme. BASQUIN excusée Représentée : Mme BASQUIN par Mme POELAERT
Délibération 20240619-05	Secrétaire de séance : Alexandra REMION

OBJET : PARTICIPATION SIVOS MBT DES 3 COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024 EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS

La Présidente rappelle que celle-ci est calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés à l'école maternelle, pour chaque commune.

Mareil-le-Guyon : 47 543.44 €
Bazoches-sur-Guyonne : 50 070 €
Le Tremblay-sur-Mauldre : 51 690 €

Soit un montant total de 149 303.44 € inscrit au BP 2024 à l'article 74748

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VOTE POUR le montant indiqué pour chacune des 3 communes.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

La présidente
Patricia SADO

